

Direction de l'Éducation
et de la Réussite de la
province Sud

55 rue Georges
Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@provin
ce-sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Nouméa, le 10/07/2026

Le bureau des collèges et des moyens

à

Monsieur le Directeur de la société

Email :

Objet : Collège de Kaméré : Remplacement du portail d'accès arrière par un portail neuf métallique à deux vantaux.

Annexe : Photos.

Monsieur le Directeur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour la réalisation des prestations suivantes :

- Les travaux comprennent la dépose complète du portail d'accès arrière existant du collège de Kaméré, avec évacuation des vantaux, remplissages, accessoires, fixations et déchets en filière agréée.
- Les deux poteaux métalliques ronds existants seront conservés, sous réserve que leur état permette la fixation et le bon fonctionnement du nouvel ouvrage. L'entreprise devra vérifier leur stabilité, leur aplomb et leur état général avant la pose du nouveau portail.
- Il sera fourni et posé un portail neuf à deux vantaux, de type barreaudage métallique, réalisé en tubes carrés. Le portail devra présenter une hauteur identique à celle des clôtures existantes situées de part et d'autre, afin d'assurer un alignement homogène de l'ensemble.
- Les cadres des vantaux seront réalisés en tubes métalliques carrés de section identique au portail d'en face, avec barreaudage vertical en tubes carrés régulièrement espacés de moins de 11 cm. L'ensemble devra être dimensionné pour garantir la rigidité, la stabilité et la bonne tenue mécanique du portail.
- Toutes les adaptations nécessaires à la pose sur les poteaux existants sont comprises, notamment les prises de cotes, réglages, percements, platines, renforts, soudures, fixations et ajustements nécessaires.
- Les éléments métalliques recevront une préparation adaptée avant finition, comprenant le dégraissage, le dépoussiérage et le traitement anticorrosion nécessaire. Il sera appliqué une couche de primaire anticorrosion adaptée aux ouvrages métalliques, suivie d'une peinture bicomposant de finition de teinte verte identique ou équivalente aux ouvrages métalliques existants à proximité, à valider par le maître d'ouvrage avant application.
- Les accessoires seront fournis et posés neufs, comprenant notamment les gonds réglables adaptés, la targette basse avec fourreau, le système de fermeture, les butées, la boulonnerie, la visserie et toutes fixations nécessaires.
- Après pose, le portail fera l'objet d'un réglage complet afin d'assurer un fonctionnement souple, un parfait alignement des vantaux et une fermeture correcte.
- Sont également compris dans la prestation toutes les fournitures, adaptations, réglages, percements, soudures, reprises, fixations, protections, consommables et travaux

accessoires nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, même s'ils ne sont pas expressément mentionnés dans la présente consultation.

- Les ouvrages réalisés devront bénéficier d'une garantie minimale de bon fonctionnement d'un an à compter de la réception des travaux. Les fournitures neuves devront être couvertes par la garantie du fabricant.
- À l'issue des travaux, le portail devra présenter un aspect homogène, être parfaitement aligné avec les clôtures existantes, s'ouvrir et se fermer sans point dur, permettre le verrouillage correct des deux vantaux et être exempt de tout défaut de finition ou de corrosion apparente.

Les travaux devront débuter dans un délai maximal de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception du bon de commande.

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Compte tenu de la nature des prestations objet de la présente consultation et des contraintes techniques liées aux travaux, une visite du site est fortement recommandée préalablement à la remise de l'offre.

Une visite est organisée le 24/07/2026 à 9h00. Les candidats souhaitant y participer doivent impérativement s'inscrire par courriel à l'adresse des.gestion-college@province-sud.nc au plus tard le 23/07/2026 à 16h00.

Aucune autre visite ne sera organisée. Toutefois, en cas de contrainte particulière dûment justifiée, notamment pour les entreprises situées hors de l'agglomération de Nouméa, l'acheteur public pourra communiquer des informations complémentaires par tout moyen.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **31/07/2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc**.

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;
- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Durée de la ou des garanties ;
- Délai d'approvisionnement et délai de réalisation des travaux.

Dans l'hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l'offre les documents suivants afin de faciliter l'instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;
- Extrait RIDET ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

ANNEXE : PHOTOS

